

Présents : Jacky Moulin, Léonard Dillenschneider, Stéphanie Da Costa, Françoise Bosch, Dominique Véret, Louis-Philippe Forey, Raymonde Joigneault, Laurence Patru, Philippe Héritier, Jean-Marc Page, Pascale Gatti-Chevillon, Marie-Christine Leclercq, Yves Chaudat

DELIBERATION

FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU SUD DIJONNAIS DU PAYS DE NUITS-SAINT-GEORGES ET DE GEVREY-CHAMBERTIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, confirme son accord pour la fusion des trois communautés de Communes et valide la répartition de droit commun avec deux délégués pour la commune de Corgoloin, Mr le Maire Jacky Moulin et le 1^{er} Adjoint, Mr Léonard Dillenschneider.

FESTIVITES

Les festivités du 13 juillet 2016, du Concert à l'Eglise de Corgoloin le 9 Octobre 2016 et de la date du repas des Anciens sont abordées et discutées par le Conseil Municipal.

TRAVAUX

Une négociation est en cours avec des riverains pour signer une convention de passage pour des travaux de rénovation de la Halte-garderie et d'un self-service pour enfants.

Mr Jean-Marc Page fait le point sur l'ensemble des travaux à effectuer en 2016 dans le cadre de l'Accessibilité de la Salle des Fêtes.

Mr Philippe Héritier aborde les travaux en cours dans le cadre du SICECO.

Un rendez-vous sera demandé avec le Conseil Départemental sur la diminution de la vitesse de circulation entre le Pont SNCF et l'entrée de Corgoloin. Un panneau « Stop » est mis en place sur la Voie Communale venant d'Antilly au Hameau de Moux. Des travaux de peinture routière ont été réalisés dans le village ainsi que du fleurissement.

VELOROUTE DIJON-BEAUNE TRANCHE 1

Dans le cadre de cette opération, le Conseil Municipal ayant pris une délibération autorisant le Maire à signer la convention, la procédure analogue sera initiée en Commission Permanente du Conseil Départemental le 13 juin 2016 en vue d'autoriser la signature de son Président.

CAS

Mme Laurence Patru explique aux membres du Conseil Municipal l'opération « Terracycle »

BULLETIN MUNICIPAL

La Commission communale prépare la prochaine édition.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort de deux personnes sur la liste électorale dans le cadre de la liste préparatoire de la liste annuelle du Jury de la Cour d'Assises de la Côte d'Or.

Fin de la réunion : 22h